

LES
DONNÉES



Bilan de campagne miel

2018

FranceAgriMer





BILAN DE LA PRODUCTION DE MIEL EN 2018.....	2
Une production de miel exceptionnelle.....	2
Un conditionnement par les apiculteurs toujours en progression.....	3
Une progression des rendements.....	4
Des apiculteurs de plus en plus nombreux.....	5
Une hausse du nombre de ruches mises en production.....	6
Une augmentation du nombre de ruches mises à l'hivernage.....	7
La production de miel en transhumance.....	7
Les différents circuits de commercialisation : une stabilité des débouchés.....	9
BILAN DES VENTES DE MIEL EN GRANDE DISTRIBUTION EN 2018.....	10
La grande distribution : principal circuit pour les ventes de miel consommé en France avec des ventes en baisse.....	10
Les ventes en grande distribution toujours dominées par le miel liquide.....	11
Des ventes de miel en grande distribution en baisse en valeur en 2018.....	12
Les principales caractéristiques du miel en GD en 2018.....	12
BILAN DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE MIEL.....	13
Les importations françaises de miel en diminution en 2018.....	13
Les exportations françaises elles aussi marquées par un recul.....	14
FOCUS : LA PRODUCTION DE MIEL CERTIFIÉ BIO EN 2018.....	15
FOCUS : LA PRODUCTION DE GELÉE ROYALE EN 2018.....	16
FOCUS : LES AUTRES PRODUITS D'ÉLEVAGE ET LA POLLINISATION EN 2018.....	17

Depuis la mise en place par FranceAgriMer de l'Observatoire de la production de miel et de gelée royale en 2014, les données collectées dans cette étude ont permis de mettre en évidence un bon niveau de production pour 2018. En effet, la récolte de miel 2018 est la plus importante depuis le début de l'Observatoire en 2014. Elle est estimée à 27 736 tonnes et a augmenté de + 40 % par rapport à la production de 2017 (19 788 tonnes). 77 % de cette production a été réalisée par des apiculteurs possédant plus de 50 ruches. La production de miel a progressé au sein de toutes les catégories d'apiculteurs. Cependant la production observée pour la catégorie de 50 à 149 ruches est celle qui a le moins augmenté (de 2 788 tonnes en 2017 à 2 824 tonnes en 2018).

Cette bonne production peut s'expliquer par des conditions météorologiques favorables et une diminution de l'impact du frelon asiatique dans certaines zones de production (certains parasites sont plus vite identifiés et donc plus vite maîtrisés). De plus, les apiculteurs profitent d'un meilleur accompagnement ce qui leur permet d'être plus efficace.

Le nombre d'apiculteurs déclarants auprès de la DGAL a augmenté d'environ 5 % entre 2017 et 2018 (contre 8 % l'année précédente). On dénombrait fin 2018, 56 773 apiculteurs officiellement déclarés contre 53 953 en 2017. Cette augmentation peut témoigner d'un accroissement du nombre d'apiculteurs mais elle est également liée à une hausse du nombre de déclarants sur la base de télédéclaration de la DGAL. La catégorie qui a le moins progressé est celle des moins de 50 ruches. On observe que de plus en plus de particuliers possèdent une ou deux ruches afin de satisfaire leur consommation personnelle.

Cette étude repose sur un échantillon de 2 607 apiculteurs répondants et représentatifs de la base des déclarations faites auprès de la DGAL.

BILAN DE LA PRODUCTION DE MIEL EN 2018:

Dans le cadre de l'Observatoire de la production de miel et de gelée royale de FranceAgriMer, la production française de miel et de gelée royale est évaluée annuellement depuis 2014. Le travail de recueil des données et d'analyse statistique est réalisé par le cabinet Agrex Consulting.

L'échantillon de 2 607 apiculteurs répondants est basé sur les déclarations faites auprès de la DGAL. Le nombre de déclarants dans la base DGAL est en augmentation chaque année. Entre 2017 et 2018, le nombre de déclarants a progressé de 5 %, pour atteindre les 56 773 apiculteurs officiellement déclarés en France (hors DOM-TOM). Il s'agit à la fois d'un accroissement du nombre de déclarants auprès de la DGAL, officialisant leur activité apicole et d'une augmentation du nombre d'apiculteurs en France.

Une production de miel encore en hausse : une très bonne campagne 2018

Après une année de production très faible en 2016 (16 099 tonnes) et jugée moyenne en 2017 (19 788 tonnes), la production 2018 est considérée comme une très bonne année pour l'apiculture française. La récolte de miel a été estimée en 2018 à 27 736 tonnes. Cette production dépasse même la récolte 2015, qui atteignait 24 224 tonnes. La campagne 2018 a enregistré une croissance de 40 % en volume par rapport à 2017.

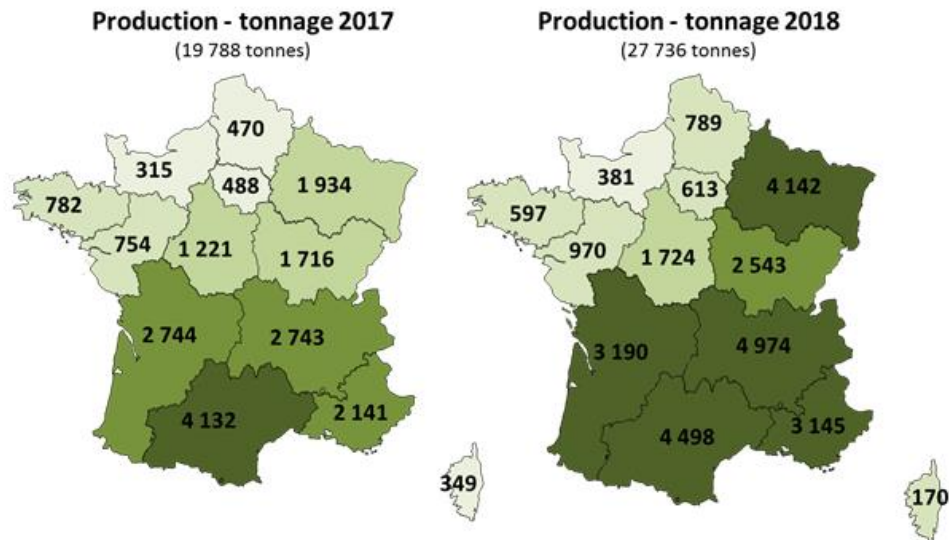
La production de miel est en majorité le fait d'apiculteurs possédant plus de 50 ruches. En effet, 77 % de la production de miel a été produite par cette catégorie d'apiculteurs. Les apiculteurs ayant de 50 à 149 ruches ont produit 10 % du volume (13 % l'année passée), la catégorie des apiculteurs possédant de 150 à 400 ruches ont récolté 29 % du volume (identique à 2017) et 38 % du volume (contre 36 % en 2017) pour les apiculteurs de plus de 400 ruches.

Les conditions météorologiques ont été globalement favorables et notamment dans le Nord-Est. Le Sud a quant à lui bénéficié de conditions moins favorables (froid au printemps, inondations, etc.) et avec une très forte mortalité en sortie d'hiver, de 30 à 80 %.

En 2018, la production de miel est principalement concentrée dans la moitié Sud du pays. La principale région productrice est l'Auvergne-Rhône-Alpes avec 4 974 tonnes (21 % de la production nationale), suivie par l'Occitanie (4 498 tonnes), la région Grand Est (4 142 tonnes), la Nouvelle Aquitaine (3 190 tonnes) et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (3 145 tonnes). La Corse (170 tonnes) et la Normandie (381 tonnes) sont les régions de France où la production de miel est la plus faible.



BILAN DE LA CAMPAGNE MIEL EN 2018

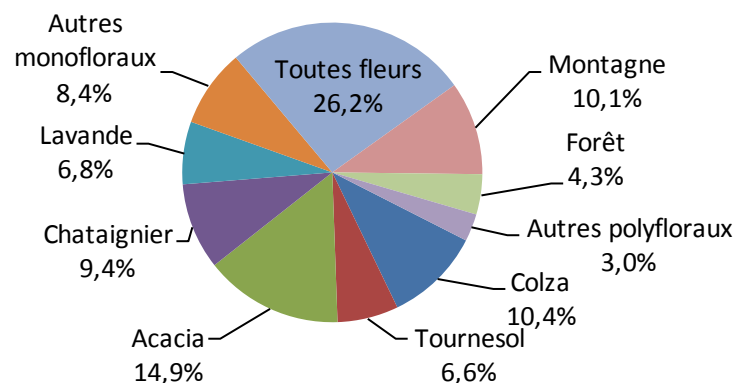


Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale 2018 - FranceAgriMer

Cette année encore le miel « toutes fleurs » domine toujours la production. Il compte pour 26,2 % du volume de miel produit. Même si les volumes produits sont très importants la part du miel « toutes fleurs » dans la production totale de miel est en baisse de 9 % par rapport à 2017. Le miel « toutes fleurs » est passé de 6 965 tonnes en 2017 à 7 267 tonnes en 2018. Il est suivi par le miel d'acacia avec 14,9 % de la production totale (4 050 tonnes), le miel de colza avec 10,4 % (2 884 tonnes), le miel de montagne pour 10,1 % (2 801 tonnes).

Le miel de tournesol qui était en 2017 la 3^{ème} miellée la plus produite avec 11,1 % du volume, est en 2018 seulement la 7^{ème} miellée (6,6 % soit 3 079 tonnes). Le miel de châtaignier est en progression par rapport à 2017, il représente 9,4 % des volumes produits soit 2 607 tonnes.

Production par miellée au niveau national



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale - FranceAgriMer

Le conditionnement par les apiculteurs est toujours en progression :

Malgré des volumes de plus en plus importants, le retour au conditionnement par les apiculteurs observé depuis 2016 s'est poursuivi en 2017 et continue à gagner du terrain auprès des apiculteurs en 2018.

En 2018, 77 % des 27 736 tonnes de miel produites ont été conditionnées en pot par les apiculteurs, ce qui représente 21 357 tonnes conditionnées par les apiculteurs. En 2016, ce pourcentage s'élevait à 58 % du volume de miel produit (soit 9 337 tonnes) et en 2017 à 74 % (14 643 tonnes).

Cette croissance des apiculteurs conditionnant leur miel concerne principalement les apiculteurs possédant plus de 50 ruches. Ils sont passés de 59 % en 2014 à 72 % en 2018, à conditionner leur production en pot. Néanmoins on observe un léger recul entre 2017 et 2018 pour ces catégories d'apiculteurs de plus de 50 ruches, passant de 75 % en 2017 à 72 % en 2018.

La principale explication à cela est que le conditionnement permet une meilleure valorisation des volumes produits et assure un revenu régulier aux apiculteurs.

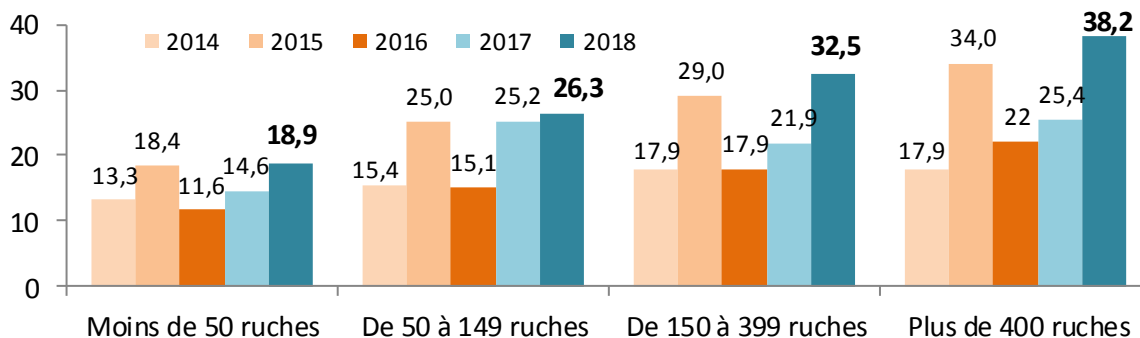
Une progression des rendements

Depuis 2016 le rendement moyen de miel est en hausse. En 2016, il était de 16,5 kg/ruche, en 2017 il était de 21,1 kg/ruche. En 2018, le rendement moyen national a atteint 28,7 kg/ruche. Le rendement moyen a augmenté de 36 % par rapport à 2017 et devient le rendement moyen le plus élevé depuis 2014, dépassant même les rendements déjà très élevés de 2015 (26,3 kg/ruche).

La progression du rendement est très souvent corrélée positivement à la taille du cheptel. Pour les exploitations de plus de 50 ruches, le rendement moyen était de 32,6 kg/ruche contre 18,9 kg/ruche pour les moins de 50 ruches.

Une meilleure technicité grâce entre autres à un meilleur accompagnement permet d'augmenter le rendement de l'ensemble des catégories.

Rendements moyens (kg de miel/ruche mise en production)



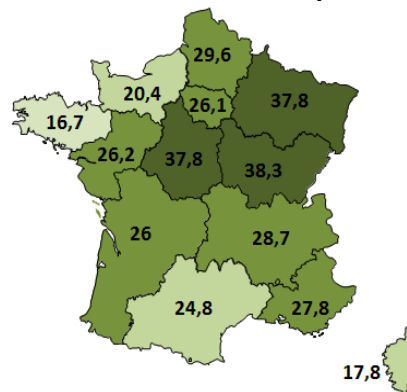
Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale – FranceAgriMer

*nb: en 2014, il n'a pas été fait de distinction entre les catégories 150 à 400 ruches et + de 400 ruches

L'ensemble des régions françaises ont vu leur rendement croître excepté en Corse, en Bretagne et en Île-de-France. Le rendement de la région Grand Est est en croissance de 68,3 % en 2018. Cette évolution est à mettre en lien avec le rendement exceptionnel de certaines miellées (luzerne). Les rendements moyens les plus importants sont situés dans le Nord-Est de la France avec plus de 37 kg/ruche.



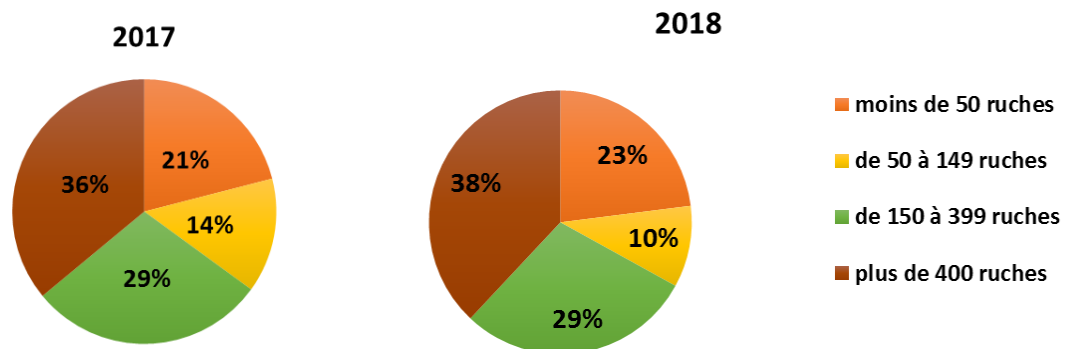
Rendements moyens en miel par région en 2018 (kg de miel/ruche mise en production)



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale - FranceAgriMer

La répartition en volume de miel produit en 2017 et en 2018 reste à peu près identique. La production de miel pour les apiculteurs ayant de 150 à 399 ruches est restée stable. Les apiculteurs possédant de 50 à 149 ruches ont vu leur part diminuer passant de 14 % en 2017 à 10 % en 2018. Les apiculteurs possédant plus de 400 ruches ont produit en 2018, 38 % du volume de miel, cette part est stable par rapport à 2017 (36 %).

Répartition de la production de miel en volume en fonction du nombre de ruches



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale - FranceAgriMer

Des apiculteurs de plus en plus nombreux

En 2018 et pour la quatrième année consécutive, l'Observatoire de la production de miel et de gelée royale a mis en évidence une hausse du nombre d'apiculteurs.

De 53 953 apiculteurs déclarés auprès de la DGAL, en 2017, ce nombre est passé à 56 773 en 2018. Soit une augmentation de 5 % en un an. Cette hausse est liée à la fois à la croissance réelle du nombre d'apiculteurs, officialisant ainsi leur activité apicole, mais aussi à l'accroissement du nombre d'apiculteurs déclarant leurs ruches, en particulier les apiculteurs ayant moins de 50 ruches.

Cette croissance peut témoigner d'une légère progression du nombre d'apiculteurs. Cette évolution positive est également liée à une hausse du nombre de déclarants (qui ne l'avaient jamais fait auparavant).

La catégorie qui augmente le plus est celle des moins de 50 ruches. Cette catégorie regroupe beaucoup de particuliers qui possèdent une ou deux ruches afin de satisfaire leur consommation personnelle.

Les données issues de la base des apiculteurs DGAL recensent également le nombre de ruches par exploitant. Ainsi les exploitants ont été divisés en quatre catégories en fonction du nombre de ruches qu'ils possèdent : moins de 50 ruches, de 50 à 149 ruches, de 150 à 399 ruches et plus de 400 ruches.

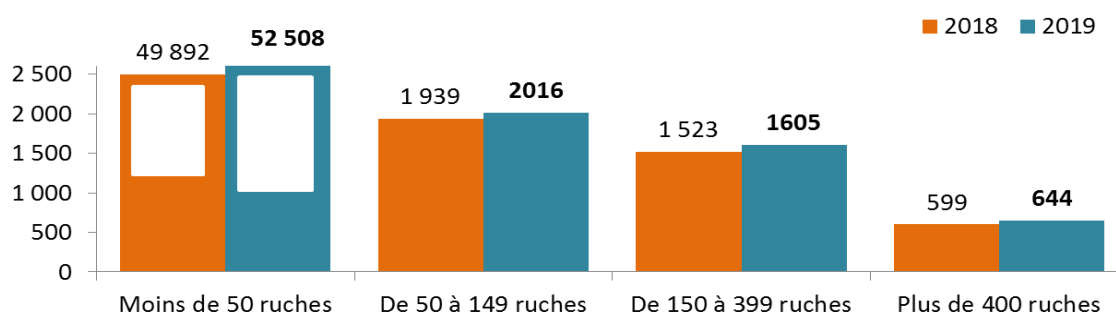
Bien que disposant d'un effectif plus conséquent de déclarants qu'en 2017 (+ 5 %), la proportion d'apiculteurs possédant moins de 50 ruches est la même depuis 2015 sur l'ensemble des apiculteurs français, soit 92 %. Cette catégorie regroupe principalement des apiculteurs de loisirs mais également des agriculteurs disposant d'un atelier d'apiculture complémentaire à une autre activité.

Toutes les autres catégories d'apiculteurs sont également en croissance. La catégorie 50 à 149 ruches a progressé de 4 %, celle de 150 à 399 ruches de 5 % et ceux possédant plus de 400 ruches de 7,5 %.

Les apiculteurs de 50 à 149 ruches représentent 3,5 % de l'effectif total, la catégorie des 150 à 399 ruches représente 2,8 % et les plus de 400 ruches 1,1 %.

Le taux de pluriactifs parmi les apiculteurs diminue au fur-et-à-mesure que la taille de l'exploitation s'accroît. Dans la quasi-totalité des cas un apiculteur possédant plus de 400 ruches l'est à temps complet (99 % des apiculteurs répondants). En 2018, 87 % des apiculteurs répondants sont pluriactifs alors qu'ils n'étaient que 81 % en 2017.

Nombre d'apiculteurs déclarants en fonction de la taille du rucher



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale - FranceAgriMer

Une hausse du nombre de ruches mises en production

Le nombre de ruches mises en production a progressé entre 2017 et 2018 passant ainsi de 939 385 ruches à 965 638 ruches, soit une hausse de près de 3 %. Entre 2016 et 2017, le nombre de ruches mises en production avait diminué de 4 %.

De 50 à 400 ruches, le nombre de ruches remises en production baisse par rapport à 2017. Cette diminution du nombre de ruches en production est à lier avec une mortalité accrue en sortie d'hiver.

En revanche on observe un accroissement du nombre de ruches mises en production au printemps pour la catégorie plus de 400 ruches passant de 259 684 ruches à 277 165 ruches

Nombre de ruches mises en production au printemps en 2017 et 2018

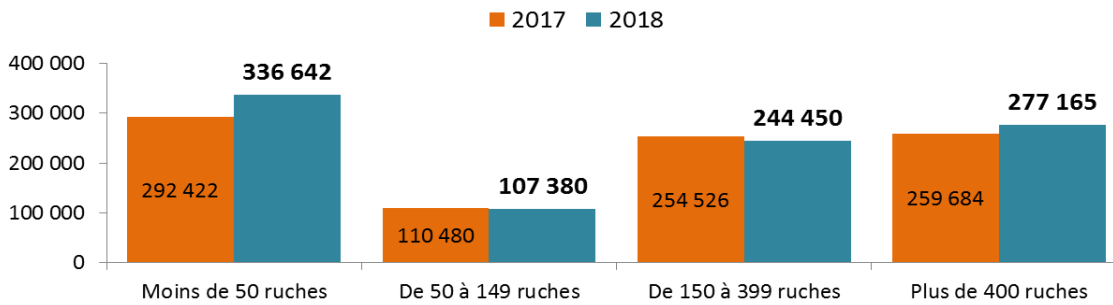
	Nb de ruches mises en production en 2017	Nb de ruches mises en production en 2018
Total	939 385	965 638
> 50 ruches	646 963 (68,9%)	628 996 (65,1%)

Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale - FranceAgriMer



BILAN DE LA CAMPAGNE MIEL EN 2018

Nombre total de ruches mises en production au printemps



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale - FranceAgriMer

Une augmentation du nombre de ruches mises à l'hivernage

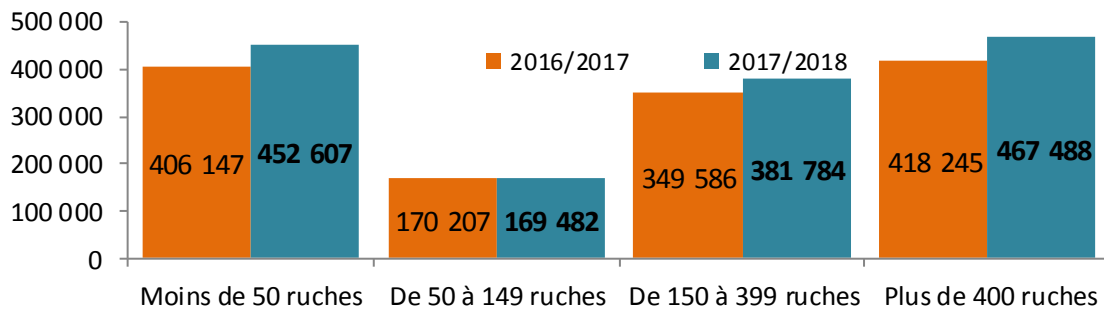
Tout comme l'an passé, le nombre de ruches mises à l'hivernage est en croissance. Après une hausse de 2 % à l'hiver 2016-2017, on observe une progression de 9 % à l'hiver 2017-2018.

En 2018, le nombre de ruches mises à l'hivernage était de 1 471 361 dont plus d'un million pour les plus de 50 ruches.

Cet accroissement est à relier à la hausse des déclarations d'activités (nouvelles activités ou primo-déclarants) auprès de la DGAL entre 2017 et 2018 mais on peut également penser que certains apiculteurs souhaitent augmenter le nombre de leurs ruches afin de s'assurer « une sécurité ». En ayant plus de ruches en hivernage ils peuvent ainsi pallier plus efficacement les pertes hivernales et donc avoir un nombre de ruches remises en production suffisant.

Cette augmentation est essentiellement à mettre à l'actif des exploitations de moins de 50 ruches, des exploitations de 150 à 399 ruches et des plus de 400 ruches.

Nombre de ruches mises à l'hivernage en 2016/2017 et 2017/2018



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale - FranceAgriMer

	Nb de ruches mises à l'hivernage 2016/2017	Nb de ruches mises à l'hivernage 2017/2018
Total	1 344 185	1 471 361
> 50 ruches	938 038 (69,8%)	1 018 754 (69,2%)

Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale - FranceAgriMer

La production de miel en transhumance

La transhumance signifie la production hors région (parfois compris hors département). Plus la taille des exploitations progresse, plus la part d'apiculteurs produisant du miel en transhumance augmente. La transhumance requiert plus de techniques, d'organisation. Les apiculteurs de loisir sont uniquement 4 % à pratiquer la transhumance contre 67 % chez

les plus de 400 ruches. La transhumance permet de diversifier la production et les miellées. La transhumance est principalement pratiquée par les apiculteurs du Sud de la France. Chez les apiculteurs de plus de 400 ruches transhumant ou non, 22 % de la production provient d'une autre région que celle d'origine. Les productions en transhumance sont réalisées principalement afin d'obtenir des miellées particulières (« miel de ... ») et c'est l'une des caractéristiques des producteurs du Sud de la France où la part des miels toutes fleurs est assez faible.

La production en transhumance

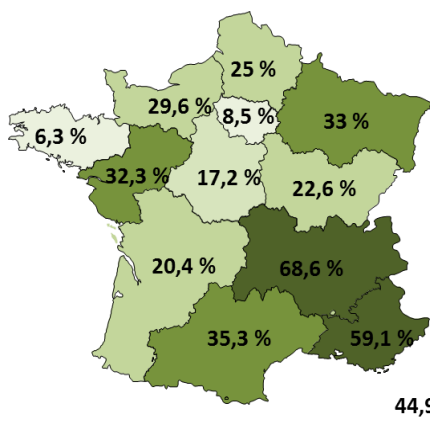
	Part des apiculteurs produisant en transhumance (%)	Part de production produite en transhumance chez les apiculteurs transhumant (%)	Part de la production en transhumance sur la production totale (%)
< 50 ruches	4,3%	42,8%	2,3%
Entre 50 et 149	38,1%	28,9%	9,6%
Entre 150 et 399	45,5%	32,3%	12,8%
Plus de 400	67%	32,7%	22,4%

Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale - FranceAgriMer

La production en transhumance par région

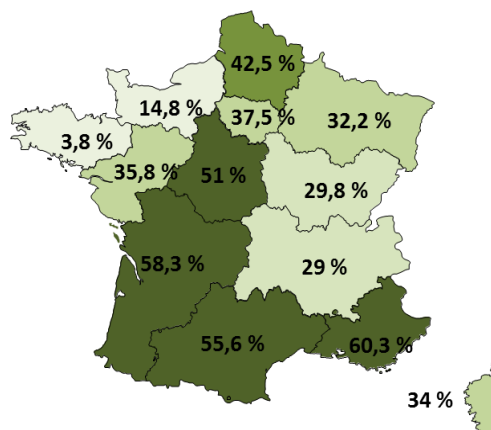
Part des apiculteurs produisant le miel en transhumance en 2018

(Moyenne nationale: 36,5 %)



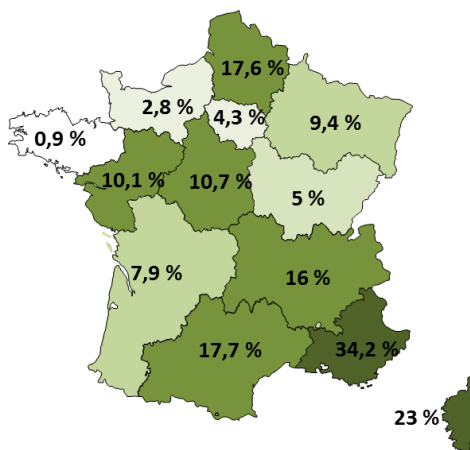
Part de la production produite en transhumance chez les apiculteurs faisant de la transhumance en 2018

(Moyenne nationale: 34,2 %)



Part de la production produite en transhumance sur l'ensemble des apiculteurs en 2018

(Moyenne nationale: 11,8%)



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale - FranceAgriMer



BILAN DE LA CAMPAGNE MIEL EN 2018

Les régions produisant le plus de miel en transhumance sont l'Auvergne-Rhône-Alpes et PACA avec plus de 50 % des apiculteurs. La Bretagne et l'Île-de-France sont les deux régions avec le moins d'apiculteurs produisant en transhumance. En moyenne, les apiculteurs pratiquant la transhumance produisent 34 % de leur production hors de leur région.

Sur l'ensemble des apiculteurs, environ 12 % de la production est produite en transhumance soit plus de 3 300 tonnes.

Les différents circuits de commercialisation : une stabilité des débouchés

La répartition des différents circuits de distribution en 2018 est semblable à la répartition de 2017. Certains circuits de distribution sont en légère baisse: les coopératives d'apport, les GMS et les magasins spécialisés non bios perdent chacun

1 % par rapport aux chiffres de 2017. La part des autres circuits de distribution est stable.

En 2018, la vente directe représente 39 % des débouchés pour les apiculteurs soit 1 point de moins qu'en 2017. Elle demeure le principal circuit de commercialisation pour les apiculteurs.

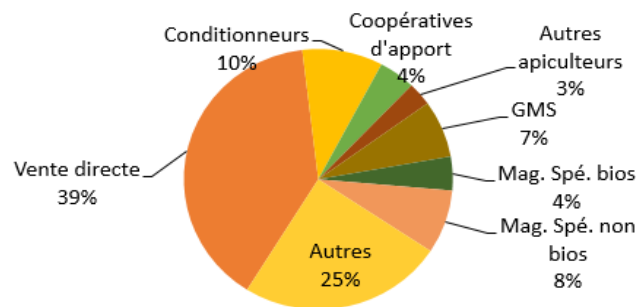
La vente aux conditionneurs représente 10 % des ventes, elle est stable par rapport à 2017, mais en baisse par rapport à 2016 (23 %).

La grande distribution représente 7 % des ventes en 2017, chiffre en léger recul également par rapport à 2017 (8 %). Par ailleurs, 5 % de la production des répondants est vendue en coopératives, également stable par rapport à 2017. La part de la production vendue en magasins spécialisés non bios est en légère augmentation en 2017 (7 %) et retrouve son niveau de 2016 (8 %).

On observe également une stabilité pour la catégorie « autres », représentant 25 % des volumes commercialisés de miel. Cette catégorie regroupe l'autoconsommation, les dons, les ventes à des proches, les ventes en épicerie fines, les ventes à des restaurants, etc. La part de la catégorie « autres » n'était que de 12 % en 2016 mais a connu un très fort développement à partir de 2017 et depuis elle est restée stable.

Au total, la vente directe et les circuits courts (avec un intermédiaire maximum) représentent 75 % des volumes de commercialisation en 2018.

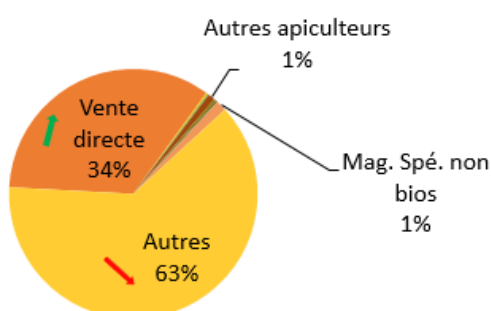
Circuit de commercialisation du miel en 2018



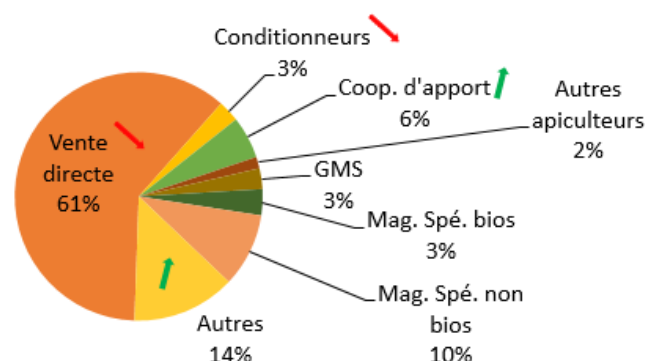
Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale - FranceAgriMer

Circuits de commercialisation selon la taille de l'exploitation en 2018 (% du volume)

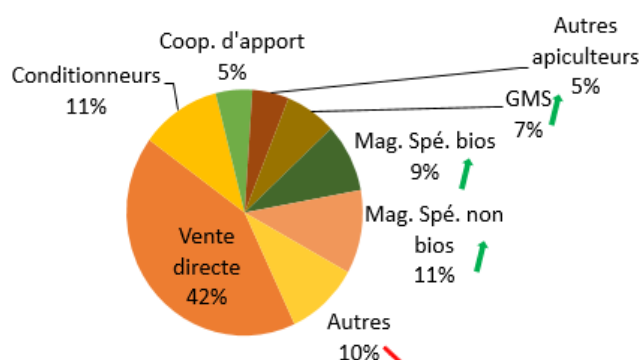
Moins de 50 ruches (6 375 tonnes)



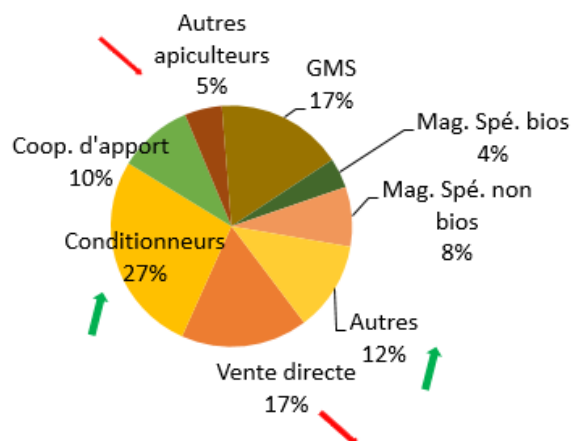
De 50 à 149 ruches (2 824 tonnes)



De 150 ruches à 400 ruches (7 938 tonnes)



Plus de 400 ruches (10 597 tonnes)



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale - FranceAgriMer

Dans la catégorie des apiculteurs de moins de 50 ruches la catégorie « Autres » comprenant l'autoconsommation ou la vente dans le cercle familial ou à des proches, représente 63 % des volumes produits, soit une légère baisse de 7 % par rapport à 2017. La vente directe représente 34 % des débouchés.

Pour les apiculteurs possédant de 50 à 149 ruches, la vente directe avec 61 % des ventes, domine largement les autres circuits de commercialisation et diminue légèrement par rapport à 2017 (64 %).

Chez les apiculteurs disposant de 150 à 400 ruches, la vente directe a connu une légère diminution passant de 43 % à 42 % des ventes. La vente directe reste en 2018 le circuit privilégié de cette catégorie d'apiculteurs.

Chez les apiculteurs de plus de 400 ruches, la vente aux conditionneurs devance de dix points la vente directe.

Tout comme en 2016 et en 2017, cette catégorie d'apiculteurs privilégie la vente aux conditionneurs même si celle-ci tend à diminuer depuis 2016. Elle est passée de 36 % en 2016, à 25 % en 2017 pour connaître un léger mieux en 2018 avec 27 % des volumes vendus. La vente directe est en diminution, elle est passée de 22 % en 2017 à 17 % en 2018.

Les débouchés des apiculteurs possédant plus de 400 ruches sont différents des autres catégories de producteurs. En effet, ils s'orientent plus vers une commercialisation de miel en vrac (distribution vers les conditionneurs) et vers une commercialisation auprès des coopératives d'apport (achat de miel non conditionné).

La vente directe reste le principal débouché pour les apiculteurs ayant moins de 50 ruches jusqu'à 399 ruches.

Tout comme en 2017, la part de la vente directe diminue avec l'augmentation du nombre de ruches et le conditionnement augmente avec la progression du nombre de ruches. La catégorie « autres » diminue au profit des magasins spécialisés, GMS (grandes et moyennes surfaces) et conditionneurs en lien avec la professionnalisation croissante des acteurs.

BILAN DES VENTES DE MIEL EN GRANDE DISTRIBUTION EN 2018 :

La grande distribution : principal circuit pour les ventes de miel consommé en France avec des ventes en hausse

Un des circuits de commercialisation du miel est la grande distribution, en particulier les hypers et les supers. Ce circuit est le principal puisqu'il est estimé à environ 55 % des ventes de miel en France (hors restauration), les autres circuits étant la vente directe (27 %), les magasins spécialisés (14 %) et internet (3 %).

Pour les ventes en grande distribution, FranceAgriMer dispose des données du panel Nielsen (Grandes surfaces).

Les ventes de miel en grande distribution se sont élevées en 2018 à 167,8 millions d'euros soit 1,2 % du poids de l'univers de l'épicerie sucrée qui s'est élevé quand à lui à 14,39 milliards d'euros.

Les ventes de miel sont en recul de - 4,9 % en 2018 par rapport à 2017, elles étaient de 176,3 millions d'euros en 2017. Le recul des ventes de miel en hypermarché et supermarché ont contribué au recul des ventes de l'univers de l'épicerie sucrée (- 4,1 %).

On observe cette baisse en hypermarché mais également en supermarché, toutefois celui-ci est amplifié en hypermarché (- 5,7 % en valeur et - 6,8 % en volume).



BILAN DE LA CAMPAGNE MIEL EN 2018

En volume, les ventes de miel sont estimées en 2018 à environ 15 108 tonnes, soit une baisse de - 6 % par rapport à 2017 où elles étaient estimées à 16 000 tonnes.

Parmi les différentes catégories de miel vendu, ce sont les miels purs qui dominent le marché par rapport au "miel et dérivés".

On entend par "miel et dérivés" le miel et ginseng, miel et propolis, pollen, gelée royale pur, miel et gelée royale.

Les "miels et dérivés" représentent un peu plus de 523 tonnes vendus en hypermarché et supermarché pour 11,3 millions d'euros.

Parmi les "miels et dérivés", les dérivés miel et gelée royale dominent les ventes avec 409 tonnes vendus pour 8,5 millions d'euros, suivi du pollen pour près de 57 tonnes et 1,4 million d'euros.

On estime que les ventes de miel en drive ont atteints en valeur 7,3 millions d'euros en 2018 (+ 10,5 % par rapport à 2017) et en volume 800 tonnes (+ 8,6 % par rapport à 2017).

Les ventes de miel en SDMP (enseigne à dominante marque propre) sont estimées à 18,7 millions d'euros en valeur (+ 12,4 % par rapport à 2017) et 2 800 tonnes en volume (+ 5 % par rapport à 2017). La proxi a vendu en 2018 pour 1 500 tonnes de miel (- 2,4 % par rapport à 2017) et 18,5 millions d'euros (- 0,9 % par rapport à 2017).

Les ventes en grande distribution toujours dominées par le miel liquide

Le principal type de miel vendu demeure le miel liquide. Il représente 7 913 tonnes de miel vendu en hypers et supers en 2018, en baisse par rapport à l'an passé où il atteignait les 8 206 tonnes (près de - 3,5 %). 4 445 tonnes de miel ont été vendu en hypers et 3 468 tonnes en supers.

La vente de miel liquide a connu une baisse entre 2017 et 2018 en hypers de - 5 % et de - 2 % en supers.

Le volume des miels solides et crémeux vendus dans les hypers et les supers était de 6 438 tonnes en 2018. Les ventes de miel solide et crémeux étaient plus élevées en 2017, et représentaient près de 6 956 tonnes, soit une chute de - 7 %.

La part de miel liquide vendu en hypers et supers demeure plus importante que la part de miel solide et crémeux vendu dans les mêmes circuits de distribution (1 475 tonnes de plus).

Ventes de miels en hypers et supers entre 2017 et 2018 (en tonnes et milliers d'euros)

VALEURS (en milliers d'Euros)

HM	2017	2018
MIEL ET DERIVES	94 682,0	89 327,7
DERIVES	7 286,8	6 807,0
MIEL	87 395,2	82 520,7
MIEL INDETERMINE	5 895,9	5 209,2
LIQUIDE	47 870,7	46 041,4
SOLIDE ET CREMEUX	40 915,3	38 077,2

VALEURS (en milliers d'Euros)

SM	2017	2018
MIEL ET DERIVES	81 579,7	78 154,8
DERIVES	4 577,3	4 537,9
MIEL	77 002,4	73 616,9
MIEL INDETERMINE	5 355,7	4 935,0
LIQUIDE	38 093,8	37 081,0
SOLIDE ET CREMEUX	38 130,1	36 138,8

VOLUME (en tonnes)

HM	2017	2018
MIEL ET DERIVES	8 888,7	8 281,7
DERIVES	346,7	325,0
MIEL	8 542,0	7 956,7
MIEL INDETERMINE	445,9	381,6
LIQUIDE	4 678,4	4 445,5
SOLIDE ET CREMEUX	3 764,4	3 454,6

VOLUME (en tonnes)

SM	2017	2018
MIEL ET DERIVES	7 160,0	6 827,1
DERIVES	197,1	198,4
MIEL	6 962,8	6 628,7
MIEL INDETERMINE	441,0	375,9
LIQUIDE	3 527,8	3 467,7
SOLIDE ET CREMEUX	3 191,1	2 983,5

Source : Panel distribution Nielsen, élaboration FranceAgriMer

H-S : hypers + supers/H : hypers/ S : supers

Dérivés= miel et gelée royale/ miel et ginseng/ miel et propolis/gelée royale pur/pollen

Des ventes de miel en grande distribution en baisse en valeur en 2018

Le constat du recul des ventes de miel en grande distribution en 2018 s'observe en volume mais également en valeur. Les ventes de miel liquide en hypers et supers en 2018, sont estimées à 83,12 millions d'euros, elles étaient de 85,9 millions d'euros en 2017, soit une baisse de - 3 %.

Les ventes de miels solide et crémeux ont atteint 74,21 millions d'euros en 2018 alors qu'elles étaient de 79,04 millions d'euros en 2017. Les ventes dans le circuit des hypermarchés et supermarchés ont diminué de - 6 %.

Le prix moyen de vente du miel dans le circuit de la grande distribution (en hypers et supers) était de 11,09 €/kg en 2018. Ce prix a très légèrement augmenté par rapport à 2017 où il était de 10,98 €/kg (+ 0,9 %).

Le prix moyen par unité est resté stable entre 2017 et 2018 à 5,08 €.

Le miel liquide était vendu à 10,5 €/kg en 2018, prix stable par rapport à 2017 en hypers et supersmarchés, et très légèrement supérieur à 2016 où il était à 10,4 €/kg.

Les miels solides et crémeux étaient vendus à 11,2 €/kg en 2016, à 11,4 €/kg en 2017, et à 11,5 €/kg en 2018.

Le prix de vente du pollen est en baisse depuis 2016 où il était de 25,3 €/kg, de 24,9 €/kg en 2017 et 24,3 €/kg en 2018.

Le prix de vente de la gelée royale pure suit la même tendance baissière que tous les autres produits issus de la ruche. En 2018, il a atteint le prix de 424,6 €/kg alors qu'il était de 433,7 €/kg en 2017 et de 428,1 €/kg en 2016.

Les principales caractéristiques du marché du miel en GD en 2018

La vente de miel toutes fleurs domine toujours le marché, même si les ventes sont en recul en 2018. Les ventes de miel toutes fleurs représentent en 2018 près de 11 000 tonnes vendues (en baisse de -5,2 % par rapport à 2017) pour près de 111 millions d'euros (- 4 % par rapport à 2017).

Concernant les volumes, les plus gros formats (de 500 g à 749 g) représentent la majorité des ventes (6 600 tonnes) pour un poids en valeur de 67,8 millions d'euros. Les formats 250 g à 499 g ont quant à eux représenté 5 100 tonnes vendues en 2018 pour 67,7 millions d'euros.

Le miel vendu sous le format 250 g à 499 g se valorise mieux que les volumes plus importants.

Les miels autres que français dominent le marché français avec 9 100 tonnes vendues pour 90,3 millions d'euros. Le miel France quant à lui représente 6 000 tonnes pour 77,3 millions d'euros.

Les origines de miel les plus vendues en France en valeur et en volume sont le miel Corse, le miel des Pyrénées, le miel Pays de la Loire, le miel de Charente.

Parmi les miels vendus provenant d'un autre pays de l'Union Européenne, le miel d'origine Espagne est le miel le plus vendu en France avec près de 308 tonnes vendues en 2018 pour 4 millions d'euros. Le miel d'origine Italie est le second



BILAN DE LA CAMPAGNE MIEL EN 2018

miel le plus vendu en France (156 tonnes et 2,3 millions d'euros). Suivi du miel origine « autres » c'est-à-dire dont la provenance est indéterminée (119 tonnes et 1,6 million d'euros). Le miel d'origine Hongrie est le quatrième miel le plus vendu en France (près de 82 tonnes et moins de 1 million d'euros).

Cependant, le miel d'origine Italie est le miel le plus en difficulté (en valeur et en volume).

BILAN DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE MIEL:

La production française de miel ne permet pas de couvrir la consommation nationale : autour de 45 milliers de tonnes de miel consommés en France chaque année. Depuis plus de 10 ans on observe une très forte progression de la demande de miel et dans le même temps une production en hausse mais qui ne permet pas de couvrir la demande intérieure. Pour répondre à la demande croissante de miel de la part des consommateurs, la France est amenée à importer du miel pour pallier à son manque de production. Ainsi, les volumes importés ont augmenté de près de 26 % entre 2010 et 2018.

En 2017, la France a importé plus de 35,6 milliers de tonnes de miel, et a exporté seulement 5 milliers de tonnes. Par conséquent, le déficit de la balance commerciale en volume s'est élevé à environ -30,4 milliers de tonnes et en valeur à environ -83,5 millions d'euros.

En 2018, la France a importé près de 32,2 milliers de tonnes de miel et a exporté seulement 4,4 milliers de tonnes. Par conséquent le déficit de la balance commerciale en volume s'est élevé à environ -27,8 millions de tonnes et en valeur à -82,4 millions d'euros.

La balance commerciale en volume et en valeur s'est améliorée entre 2017 et 2018 même si elle reste déficitaire.

Les importations françaises de miel en diminution en 2018

De 35 570 tonnes en 2017, les importations de miel ont diminué en 2018 avec 32 205 tonnes importées soit une baisse d'environ 8 %. Ce recul est beaucoup plus important que l'année précédente où il n'atteignait que 1 % entre 2016 et 2017.

Les importations françaises de miel en volume par provenance (en tonnes)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Part en % en 2018
Ukraine	0	133	1 175	3 147	3 949	3 373	4 627	6 198	5 725	18%
Espagne	9 148	6 851	6 196	5 574	9 213	6 023	7 055	6 097	5 576	17%
Chine	2 689	2 956	4 408	5 696	4 269	7 243	4 835	4 211	3 257	10%
Allemagne	2 395	2 360	2 218	2 628	2 273	2 841	2 838	2 960	3 165	10%
Hongrie	2 678	2 934	2 904	2 352	2 310	1 210	2 048	2 382	2 546	8%
Argentine	1 503	4 352	3 038	817	388	410	3 095	2 712	2 016	6%
Autres pays	7 127	7 988	5 901	8 776	12 326	12 016	11 132	11 010	9 920	31%
Total	25 540	27 574	25 840	28 990	34 728	33 016	35 630	35 570	32 205	100%

Source : Douanes France

NB : la provenance ne signifie pas forcément que le miel est produit dans le pays de provenance mais qu'il est importé en provenance de ce pays, il peut dans certains cas être conditionné ou réexporté depuis le pays de provenance

L'Espagne autrefois principale provenance des importations françaises de miel, a vu ses importations diminuer en 2018 (elles sont passées de 6 097 tonnes en 2017 à 5 576 tonnes en 2018) au profit de l'Ukraine qui en 2018 devient le

principal pays de provenance du miel avec 5 725 tonnes importées. On note toutefois une baisse des importations de miel en provenance de ce pays par rapport à 2017.

L'Espagne reste le second pays de provenance, suivi de la Chine et de l'Allemagne.

Seules l'Allemagne et la Hongrie ont vu leurs volumes augmenter, tous les autres pays fournisseurs de la France ont connu un ralentissement de leurs exportations vers la France.

Entre 2010 et 2018, le volume des importations a progressé de 26 %.

En 2018, la France a importé moins de miel étranger notamment grâce à une très bonne production en 2018.

18 % des volumes de miel importé proviennent d'Ukraine, 17 % d'Espagne, 10 % de Chine et 10 % d'Allemagne, 8 % de Hongrie et 6 % d'Argentine.

Les importations françaises de miel en valeur par provenance (en milliers d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Part en % en 2018
Espagne	26 631	21 311	18 208	18 792	34 807	25 576	28 284	28 282	23 905	22%
Allemagne	8 626	9 329	8 837	10 749	9 875	13 220	12 563	13 275	14 868	13%
Ukraine	0	558	2 916	7 486	10 123	8 849	9 126	12 118	11 246	10%
Hongrie	9 083	10 433	9 499	8 953	10 831	5 007	7 682	9 281	9 817	9%
Chine	3 946	4 513	7 602	9 562	8 344	17 235	11 942	7 990	7 347	7%
Autres pays	24 654	33 669	26 409	30 450	43 532	46 408	45 345	44 944	42 274	39%
Total	72 943	79 816	73 473	85 994	117 514	116 296	114 945	115 892	109 460	100%

Source : Douanes France

Les importations en valeur ont connu une progression très importante depuis 2010 même si toutefois en 2018, elles n'atteignent pas les niveaux record des années 2014 et 2015. Elles sont passées de 72,94 millions d'euros en 2010 à 109,46 millions d'euros en 2018, soit un accroissement de 50 %.

En 2018, la valeur des importations est en diminution par rapport à 2017. Entre 2017 et 2018, le niveau des importations a baissé de 5,5 %.

Contrairement à ce qui avait été observé entre 2016 et 2017, où les importations en valeur et en volume avaient augmenté, entre 2017 et 2018, on observe la tendance inverse, les importations en valeur et en volume ont diminué.

Les exportations françaises de miel, elles aussi marquées par un recul en 2018

Après avoir été en croissance de 2010 à 2015, les exportations en volume sont en décroissance depuis 2016.

Cette tendance baissière des volumes exportés depuis 2016 s'est encore accrue en 2018.

Si on compare l'année 2018 à l'année 2010, en 9 ans, les exportations ont progressé de 11,5 %, passant de 3 947 tonnes en 2010 à 4 401 tonnes en 2018.

Néanmoins, elles avaient chuté de - 14 % en 2015 (année où les exportations ont été les plus importantes pour la France).

Elles ont connu également un net recul entre 2017 et 2018 de - 13 %. Elles étaient de 5 053 tonnes en 2017 pour atteindre 4 401 tonnes en 2018.

Depuis quelques années, on constate que les principaux pays de destination des exportations françaises de miel sont la Suède, l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne.

Tout comme en 2017, la Suède reste le premier pays d'exportation pour la France avec 704 tonnes, ce chiffre en recul par rapport à 2017 où les exportations étaient de 819 tonnes (- 14 %).

L'Espagne qui occupait la seconde place avec 667 tonnes en 2017, devient le troisième pays d'exportation du miel français en 2018 avec 449 tonnes (- 33 %), devancé par l'Italie (523 tonnes en 2018, en croissance de 9 % par rapport à 2017) et l'Allemagne (363 tonnes, en hausse de 54 % par rapport à 2017).



BILAN DE LA CAMPAGNE MIEL EN 2018

Les exportations françaises de miel en volume par destination (en tonnes)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Part en % en 2018
Suède	640	679	746	989	851	678	763	819	704	16%
Italie	240	273	361	420	397	406	501	480	523	12%
Espagne	837	959	654	659	834	680	783	667	449	10%
Allemagne	411	249	555	441	273	403	330	235	363	8%
Autres pays	1 819	1 916	1 938	2 228	2 443	2 946	2 703	2 852	2 362	54%
Total	3 947	4 076	4 254	4 737	4 798	5 113	5 080	5 053	4 401	100%

Source : Douanes France

Les volumes exportés sont passés de 5 080 tonnes en 2016 à 4 401 tonnes en 2018 soit un recul de 13 %. Entre 2017 et 2018, les exportations en volume ont diminué, passant de 5 053 tonnes en 2017 à 4 401 tonnes en 2018, en baisse de 13 %. Cette chute des volumes exportés s'est accompagnée d'un recul des exportations en valeur. 16 % des volumes exportés ont été à destination de la Suède, 12 % à destination de l'Italie, 10 % à destination de l'Espagne et 8 % vers l'Allemagne.

Les exportations françaises de miel en valeur par destination (en milliers d'euros)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Part en % en 2018
Belgique	1 364	1 271	1 572	2 109	2 098	3 718	2 464	2 829	2 873	11%
États-Unis	660	841	1 125	1 180	1 279	1 975	2 910	3 408	2 853	10%
Suède	2 589	2 629	2 759	3 466	2 925	2 403	2 980	3 425	2 617	10%
Italie	1 144	1 169	1 483	1 845	1 808	1 965	2 441	2 343	2 428	9%
Allemagne	2 236	1 267	2 657	2 193	1 641	2 986	2 638	2 326	2 409	9%
Autres pays	10 451	12 301	11 587	13 055	15 111	16 190	17 713	17 862	13 887	51%
Total	18 448	19 481	21 187	23 850	24 865	29 239	31 149	32 197	27 069	100%

Source : Douanes France

Les exportations en valeur sont en chute en 2018 par rapport à 2017 (- 16 %). En revanche, par rapport à 2010, elles sont en augmentation passant de 18,4 millions d'euros en 2010 à 27 millions d'euros en 2018, soit une progression de 47 %. Cet accroissement en valeur constatée entre 2010 et 2018 s'accompagne d'une hausse des volumes exportés (+ 11 %).

FOCUS : LA PRODUCTION DE MIEL CERTIFIÉ BIO EN 2018

Les OP (organisations de producteurs) constatent une part de plus en plus importante d'apiculteurs professionnels se convertissant en Agriculture Biologique. La demande en miel bio étant de plus en plus importante, la part des apiculteurs s'orientant vers le bio pourrait dans les années à venir continuer à augmenter.

Selon l'Observatoire de la production de miel et de gelée royale, le volume de miel bio produit en 2018 est en très forte progression par rapport à 2017 et par rapport aux années précédentes.

En 2015, 5,4 % des apiculteurs bénéficiaient de la certification en agriculture biologique pour une production estimée à 2 714 tonnes de miel.

En 2016, cette part d'apiculteurs en bio apparaît en légère augmentation puisqu'elle atteint 5,7 % pour une production de miel biologique sous certification estimée à 1 922 tonnes (année de récolte inférieure à celle de 2015). En 2017, la production de miel biologique sous certification est en recul, pour atteindre 1 816 kg, soit 106 kg de moins qu'en 2016 pour une part d'apiculteurs certifiés bio ou en conversion de 9,2 %.

En 2018, la part des apiculteurs certifiés bio ou en conversion a atteint 10,3 % pour une production de miel biologique estimée à 2 857 tonnes, soit une hausse 1 041 tonnes qui correspond à une augmentation de 57 % entre 2017 et 2018.

La production de miel produite en Agriculture Biologique représente 10,3 % de la production nationale. Ce sont les apiculteurs professionnels qui produisent quasi-exclusivement le miel certifié. Elle a progressé par rapport à 2017 où la part de miel certifié bio représentait 9,2 % de la production totale de miel.

Même si cette part a augmenté en 2018, elle reste néanmoins inférieure à la part observée en 2015, où elle représentait 11,2 % de la production totale de miel et à celle de 2016 où elle était estimée à 12,1 %.

En 2015, le rendement moyen de miel certifié bio était de 37,1 kg/ruche, en 2016 il a chuté de 58 %, pour passer à 15,6 kg/ruche. En 2017, le rendement moyen était estimé à 18,1 kg/ruche. En 2018, il était de 19 kg/ruche.

Le rendement a augmenté de 5 % entre 2017 et 2018. La production de miel bio est en effet, une filière très sensible aux aléas climatiques.

	2017	2018
Part des apiculteurs certifiés bios ou en conversion	9,2%	10,3%
Production estimée de miel biologique sous certification (tonnes)	1 816	2 857
Part de la production certifiée biologique sur la production totale	9,18%	10,3%
Rendement miel certifié bio (kg/ruche)	18,1	19,0

Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale - FranceAgriMer

FOCUS : LA PRODUCTION DE GELÉE ROYALE EN 2018

D'après les résultats de l'Observatoire de miel et gelée royale FranceAgriMer, la production de gelée royale était de 2 903 kg en 2018. En 2017, elle était estimée à 3 013 kg en 2017. La production de gelée royale est en recul en 2018 de 110 kg soit près de 4 %

En 2016, elle était estimée à 2 870 kg, entre 2016 et 2017 elle était en croissance de 5 % en un an. Entre 2015 et 2017, la quantité de gelée royale produite a augmenté de 563 kg. Elle était de 2 450 kg en 2015.

La production de gelée royale est en progression depuis 2014 même si en 2018 elle n'a pas atteint le record de production de l'année précédente.

Produire de la gelée royale nécessite un savoir-faire particulier, en effet la production de gelée royale demande une technicité assez poussée et de nombreuses manipulations de ruches. De plus, à taille égale d'exploitation, le nombre d'apiculteurs à temps complet est plus important parmi les producteurs de gelée royale.

Le nombre estimé de ruches mises en production (par les répondants) pour la gelée royale était de 786 ruches en 2017, il était de 828 ruches en 2018.

Le rendement de ce produit est très variable. En 2015, la production française de gelée royale présentait un rendement moyen de 0,23 kg/ruche en moyenne pour les producteurs non-adhérents au GPGR (Groupement des Producteurs de Gelée Royale) et de 0,67 kg/ruche en moyenne pour les producteurs adhérents au GPGR, plus souvent professionnels.

En 2016, le rendement moyen des producteurs adhérents au GPGR était supérieur à celui des non-adhérents : 0,76 kg/ruche en moyenne contre 0,52 kg/ruche pour les producteurs non-adhérents.



BILAN DE LA CAMPAGNE MIEL EN 2018

En 2017, on observe une légère diminution du rendement pour les producteurs adhérents et non-adhérents au GPGR. Le rendement moyen des producteurs adhérents au GPGR était en 2017 également supérieur à celui des non-adhérents : 0,72 kg/ruche en moyenne contre 0,51 kg/ruche pour les producteurs non-adhérents.

En 2018, on observe une hausse des rendements des adhérents au GPGR pour atteindre 0,91 kg/ruches. En revanche pour les non-adhérents au GPGR, on constate une baisse de rendements passant de 0,51 kg/ruches en 2017 à 0,32 kg/ruche en 2018.

La gelée royale certifiée bio :

Selon l'Observatoire de la production de miel et de gelée royale, en 2018, 43 % de la gelée royale produite est certifiée en Agriculture Biologique, soit 1 248 kg.

D'après le GPGR, la proportion du volume de gelée royale produite en Agriculture Biologique est de 67 %.

En 2016, la part de la gelée royale en Agriculture biologique était de 58 %, soit 1 378 kg et en 2017 de 56,8 % soit 1 711 kg.

La production de la gelée royale bio dans la gelée royale totale est en baisse en 2018 de 463 kg par rapport à 2017.

La part de la gelée royale mise en pot par l'apiculteur était de 65 % en 2016, en 2017, elle s'élève à 78 % du volume produit, soit une hausse de 13 points de pourcentage. Et en 2018, la part de la gelée royale mise en pot par l'apiculture a diminué pour passer à 76 %.

Les autres produits de la ruche

La propolis, la cire et le pollen sont essentiellement commercialisés par des apiculteurs de plus de 50 ruches.

En 2017, près de 40 % des apiculteurs possédant plus de 50 ruches ont commercialisé de la cire (12 % pour ceux possédant moins de 50 ruches). On observe la même tendance en 2018 (39,6 % pour les apiculteurs avec plus de 50 ruches et 11 % pour les apiculteurs avec moins de 50 ruches).

Le pollen a été commercialisé par près de 25,3 % des apiculteurs ayant plus de 50 ruches (en recul par rapport à 2017 où il était de 32 %) et par 2,4 % des apiculteurs possédant moins de 50 ruches (3,5 % en 2017).

La propolis a été commercialisée par 25,5 % d'apiculteurs de plus de 50 ruches (26,2 % en 2017) et 5,7 % par les apiculteurs ayant moins de 50 ruches (7,7 % en 2017).

FOCUS : LES AUTRES PRODUITS D'ÉLEVAGE ET LA POLLINISATION EN 2018

De nombreux apiculteurs réalisent eux-mêmes une activité d'élevage (production d'essaims et/ou de reines) dans le but de compenser les pertes de colonies, essentiellement après l'hivernage.

Certains d'entre eux commercialisent ensuite les surplus de cette activité : 0,7 % des apiculteurs avec moins de 50 ruches commercialisent des produits d'élevage contre 14,7 % des apiculteurs avec plus de 50 ruches.

Il existe également la pollinisation de cultures (fruitières et céréalières principalement), comme autre activité rémunératrice permettant de diversifier son activité. Cette activité est exercée par 2,6 % des apiculteurs ayant moins de 50 ruches et par un peu moins de 10 % des apiculteurs possédant plus de 50 ruches.

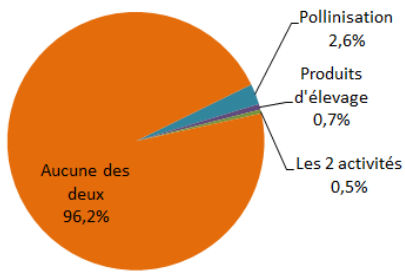
La commercialisation des produits d'élevage, et la pollinisation de parcelles dans une moindre mesure, sont essentiellement des activités pratiquées par des apiculteurs professionnels et a tendance à progresser.

De plus, 1,9 % des apiculteurs possédant moins de 50 ruches et 26,3 % des apiculteurs ayant plus de 50 ruches commercialisent des produits transformés à base de gelée royale.

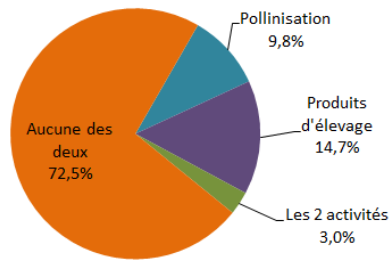
Environ 30 % des apiculteurs avec plus de 50 ruches commercialisent d'autres produits apicoles tels que la propolis, la cire et/ou le pollen.

Les apiculteurs disposant de moins de 50 ruches commercialisent moins ces produits car cela demande plus de manipulations des ruches.

**Diversification 2018
pour les moins de 50 ruches**
(% apiculteurs)



**Diversification 2018
pour les plus de 50 ruches**
(% apiculteurs)



Source : Observatoire de la production de miel et de gelée royale – FranceAgriMer

LES DONNÉES


FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER



Bilan de campagne miel en 2018
Édition décembre 2019

Directrice de la publication : Christine Avelin / Rédaction : direction Marchés, études et prospective- Unité filières spécialisées - Conception et réalisation : service Communication / Impression : Service Arborial

12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex
Tél. : +33 1 73 30 30 00 — www.franceagrimer.fr

 FranceAgriMer
 @FranceAgriMerFR